

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

4 place du château BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 06 avril 2023	L'an Deux Mille vingt-trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire À l'Amphithéâtre du Pôle Développement Territorial de Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Messieurs ALBASI Maxime, ARANDA Francis, PICCOLI Jacques et Madame VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel,
Monsieur MUCHA Jean-Luc représenté par Monsieur LIOT Didier,**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,
Monsieur BIHOUEE Yann procuration à Monsieur BABIEL Jean-Pierre,
Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THELIOL Jean-Jacques,
Madame LAFON Nadine procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 8 Votants : 46
--	--

N°2023B-38-FIN : BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DES DÉPENSES DE PERSONNEL DU BUDGET GÉNÉRAL VERS LE BUDGET ANNEXE CIS

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, explique que le personnel relevant du Budget Général de Fumel Vallée du Lot intervient dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement du Centre Intercommunal de Santé. Dans un souci de sincérité budgétaire et comptable et afin d'affecter les

AR Prefecture

047-200068930-20230406-2023B_38_FIN-DE
Reçu le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023

charges afférentes à ces interventions au Budget Annexe CIS, il convient de déterminer par la présente délibération la part en pourcentage de l'affectation de chaque agent concerné pour année 2023 soit :

- Agent assurant les fonctions de coordonnateur : 25 % (chapitre 012).

Madame la Vice-présidente propose à l'Assemblée de se prononcer sur ces affectations de charges.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Décide d'affecter les charges en personnel du Budget Général vers le Budget Annexe Centre Intercommunal de Santé pour l'année 2023 comme suit :

- Agent assurant les fonctions de coordonnateur : 25 % (chapitre 012).

2°) – Précise que ces affectations de personnel seront imputées aux articles suivants :

- en recette de fonctionnement du Budget Général à l'article 70841. Elles donneront lieu à l'émission de titres correspondant vers le Budget Annexe CIS ;
- en dépense de fonctionnement du Budget Annexe CIS à l'article 6215. Elles donneront lieu à l'émission de mandats correspondants vers le Budget Général ;

3°) – Indique que les affectations définitives seront établies au coût réel des charges sur la base de la production d'un état détaillé en fin d'exercice ;

4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 06 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 18 avril 2023

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 avril 2023